

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

5 novembre 2013

Présents : Raymond GAGNE, Raphaël ALLIRAND, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Jean GIBERT, Stéphanie LAC, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

Excusé : Philippe GENTES

Absent : Yves GIRE

Secrétaire de séance : Marie POINTEAU

Début de séance 14 h

Rappel ordre du jour :

- Désignation délégués au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
 - Convention transport scolaire
 - Création poste Adjoint administratif 1^{ère} classe
 - Décisions modificatives
 - Délibération : validation de la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la Chaumière des Saveurs
 - Questions diverses
-

• Signatures du Registre

Signature du registre des présences.

• Désignation délégués au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

En juillet 2013, le Conseil municipal a approuvé la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et a décidé son adhésion au Syndicat Mixte du Parc.

En février 2014, le Comité syndical du Parc se réunira pour approuver le budget primitif 2014.

La commune de Moudeyres doit désigner un délégué au Comité syndical du parc ainsi qu'un suppléant, dont les déplacements pour se rendre aux différentes réunions seront indemnisés (tarif en vigueur).

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, désigne Marie Pointeau déléguée titulaire auprès du parc et Stéphanie Lac, déléguée suppléante.

• Convention transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la responsabilité du transport des **enfants du primaire** de Moudeyres à Laussonne incombe à la commune (compétence communale).

Le cas **des enfants scolarisés en Collège** est régi par le Conseil Général, et les dispositions en sont présentées sur le site du CG 43 :

<http://www.cg43.fr/Le-transport-scolaire.html>

Le Conseil Général a la compétence du transport scolaire. Celui-ci s'effectue, soit sur les lignes régulières, soit sur le réseau SNCF, soit, principalement, sur les services spéciaux de transport scolaire en dehors des secteurs desservis par les lignes régulières.

A ce titre, le Conseil Général a mis en place 400 services spéciaux dont une centaine affectés aux élèves handicapés, qu'il gère directement.

Pour les autres, il en confie le suivi à 96 organisateurs secondaires qui sont ses relais aux quatre coins du département.

Ces organisateurs secondaires sont des communes, des groupements de communes ou bien des associations familiales

Ils constituent les interlocuteurs de proximité à qui vous devez obligatoirement vous adresser pour vous renseigner, entreprendre les démarches d'inscription et de fonctionnement.

La participation du Conseil Général de la HAUTE-LOIRE est calculée sur la base de 70 % du coût du transport, augmentée, si nécessaire, de façon à ce que la participation annuelle de chaque élève subventionnable ne dépasse pas 210 € (année scolaire 2011-2012).

Globalement, l'aide départementale dépasse 80 % sur le transport quotidien.

Pour les "élèves handicapés", la prise en charge des frais de transport est intégrale.

Le Conseil Général aura dépensé plus de 10 M€ au titre de l'année scolaire 2010-2011 pour l'aide au transport scolaire quotidien qui concerne près de 11 500 élèves.

Les étudiants s'acquittent d'un montant égal à 3 fois la participation d'un élève subventionnable.

Dans ce cadre, pour les collégiens de Moudeyres qui sont en classe au Monastier, un transport du Conseil général est organisé depuis Laussonne, et un circuit d'approche entre Moudeyres et Laussonne a été mis en place auprès du transporteur « taxi Graille ». Le Conseil Général participe financièrement à hauteur de 70 % du coût, pour les transports assurés le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Actuellement il n'y a pas de décision prise concernant la prise en charge des 30 % restant, qui pourrait être supportée par la commune de Moudeyres, celle de Laussonne ou directement par les familles. La répartition sera décidée prochainement entre les deux communes.

Pour le mercredi le service mis en place fonctionne également avec le « taxi Graille », avec un tarif spécial : le montant de 118,30 € TTC par jour, sur 35 semaines, conduit à une dépense annuelle de 3 850 € HT pour l'année scolaire (4 140 € TTC). Ce service spécial du mercredi doit faire l'objet d'une convention qui doit être signée entre le transporteur et la commune. Le Conseil doit également décider de la répartition de la charge financière entre la Commune et les familles.

S'en suit un débat animé au sein du Conseil, qui pointe certains problèmes :

- Le montant de la prestation semble très élevé, et n'a pas été budgété
- Il existe sans doute des solutions moins onéreuses
- les familles doivent participer au coût de ce déplacement, comme cela se fait dans de nombreuses communes (dans certaines, le déplacement est intégralement à la charge des familles)
- le contrat étant annuel, il est indispensable que l'engagement des familles soit pris forfaitairement pour toute la durée de l'année scolaire.

Au sujet du transport scolaire des collégiens à Laussonne les mercredis de l'année scolaire en cours, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 2 contre :

- ***la convention doit être signée avec le transport « taxi Graille »***
- ***une participation forfaitaire des familles d'un montant de 60 € par enfant et pour toute la durée de l'année scolaire sera demandée,***
- ***le paiement devra avoir été réglé avant Noël***
- ***la commune payera le complément (soit environ 3370 € HT)***

Si toutefois certaines familles n'inscrivent pas leur enfant, le transport scolaire du mercredi ne sera plus assuré à compter de janvier 2014.

• **Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe**

Marie-Pierre Gibert est secrétaire de la mairie de Moudeyres depuis déjà de nombreuses années, elle est actuellement « adjoint administratif 2^{ème} classe » et le Centre de Gestion propose son avancement au poste de « adjoint administratif 1^{ère} classe »

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident

- ***de créer le poste « adjoint administratif 1^{ère} classe » qui sera occupé par Marie Pierre Gibert,***
- ***et de résilier le poste « adjoint administratif 2^{ème} classe ».***

• **Délibération : décisions modificatives de budget**

Des modifications de budget doivent être exécutées :

Au budget principal

- + 13 € au compte 20411
- -13 € au compte 2188
- + 360.08 € au compte 66111
- - 360.08 € sur un compte du chapitre 011

Sur le budget chaumière

- +10 € au compte 658
- + 10 € au compte 7474

Sur la section d'investissement

- + 425 000 € au compte 2313
- - 25 000 € au compte 2031
- - 400 000 € au compte 2131

Le Conseil municipal délibère favorablement à la modification du budget.

• **Délibération : validation de la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la Chaumière des Saveurs**

Les appels d'offre ont été lancés pour la réalisation de la « chaumière des saveurs et de l'artisanat », la commission s'est réunie pour l'ouverture des plis. Les lots 3, 4 et 6 (chaume, menuiserie acier intérieure, charpente) sont encore à pourvoir, ils le seront très bientôt

Ont été retenus :

- Lot 1-aménagement extérieur et voiries : ODTP 43
- Lot 2-gros œuvre maçonnerie : Roland Béraud, Lantriac
- Lot 5-serrurerie : Odoul
- Lot 7-menuiserie intérieure : SARL Lardon
- Lot 8-plâtrerie peinture : Bati et Déco
- Lot 9-carrelages faïences : Bonnet carrelage
- Lot 10-sol béton ciré : Gimbert SARL
- Lot 11-plomberie sanitaire : Rivier et fils SARL, Lantriac
- Lot 12-chauffage bois ventilation : Rivier et fils SARL, Lantriac
- Lot 13-électricité : Fraisse, Yssingeaux

Le Conseil municipal délibère favorablement au choix retenu et accorde la ligne de trésorerie de 150 000 €.

Il y aura une réunion du Comité de pilotage du PER en Préfecture le 15 novembre prochain.

• **Indemnité de conseil au Trésorier**

Extrait CR 27/09/2011 : « Une indemnité de Conseil est allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Monsieur Machabert est le trésorier local, ses indemnités sont de 328.04 € pour 2013.

Par proposition du Maire, le Conseil vote à l'unanimité le paiement de l'indemnité de conseil de Monsieur Machabert.

• **Questions diverses**

Repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu à l'Auberge de Freycenet la Tour le 24 novembre prochain, les invitations seront envoyées par la Mairie, un transport par le taxi sera proposé pour les personnes âgées qui ne trouveraient pas le moyen de se déplacer.

Un cadeau est prévu pour les anciens qui ne pourront pas être à Freycenet la Tour.

Eparage

Il est convenu qu'une épareuse passera dans les voies communales afin de préparer à l'hiver.

Signalétique

Suite à la récente mise en place de la signalétique dans le bourg, Monsieur et Madame DALLENS ont fait à nouveau part au Maire d'une gêne liée au panneau qui a été positionné devant leur maison et la maison Couriol.

Comme en 2012, l'ensemble du Conseil municipal confirme le bien fondé de cette signalétique ainsi que la bonne implantation des différents panneaux qui ont été installés. L'emplacement du panneau concerné qui indique l'Aubépin, la Ferme Perrel, St Front, ne peut pas être positionné ailleurs. Par contre, il sera demandé à l'entreprise qui l'a réalisé et installé, s'il est possible de l'abaisser un peu.

D'autre part, ainsi qu'il en a été décidé lors du Conseil du 28 mai 2013, les plaques de noms de rues sont en cours de réalisation et seront apposées dans les prochains jours.

Moudeyres : 1^{ère} au concours départemental des Villages fleuris

Pour la 6^{ème} année consécutive, Moudeyres a été primée au **concours des villages fleuris** ; mais cette année la récompense est supérieure puisque la commune reçoit **le label 1 fleur dans le cadre du palmarès 2013 du concours régional**.

La remise des prix aura lieu à Brassac les Mines le 26 novembre, Raymond Gagne et Marie Pointeau s'y rendront. Le panneau jaune agrémenté de la fleur rouge sera installé avec le panneau d'entrée du bourg.

Le label Villes et Villages Fleuris reste attaché au symbole de la fleur mais son champ d'application est aujourd'hui beaucoup plus large. Il récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Le label garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent.

Organisé en Auvergne par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA), à la demande du Conseil Régional d'Auvergne, le Concours des Villes et Villages Fleuris a pour objet de récompenser les efforts d'embellissement paysager et floral réalisés par les communes qui s'engagent avec conviction et passion dans cette démarche qui participe à l'attractivité de leur territoire.

Conscients de l'intérêt pour la commune de cet effort collectif, les Moudeyrois ont encore été très nombreux à fleurir leurs maisons, exploitations, chaumières, granges, jardins privés, et ont relayé les efforts de la municipalité qui pour sa part a continué de planter et d'entretenir les espaces et bâtiments publics, avec plus particulièrement cette année, une intégration au patrimoine naturel botanique en favorisant les vivaces locales et fleuries (pour adoucir la rudesse des hivers !).

Les démarches engagées en faveur du tourisme ont des retombées sur tous les autres secteurs d'activités.

Informations diverses

Le transformateur à l'entrée du bourg sera déconstruit la semaine prochaine, cela achèvera l'enfouissement de la ligne HTA.

Les palissades de l'écopoint, route du Fraisse, devraient être réalisés très bientôt.

Fin de séance 16 h